



MODULE	ÉPREUVE ÉCRITE
Sciences économiques et sociales	Durée de l'épreuve 2h (120 min.)
	Date de l'épreuve 13 juin 2018
	Numéro du candidat

La politique conjoncturelle (6,5 points)

1. Extrait de la conférence donnée par M. Mario Draghi, président de la BCE lors du colloque de la Société Universitaire Européenne de Recherches Financières (SUERF) organisé par la Deutsche Bundesbank à Francfort-sur-le Main, le 4 février 2016.

[...] La question la plus fondamentale à laquelle toutes les grandes banques centrales doivent aujourd'hui répondre est la suivante : pouvons-nous encore remplir notre mandat de stabilité des prix ? Dans les économies avancées. L'inflation est faible et ce, depuis quelque temps déjà. En outre, dans plusieurs de ces économies, les anticipations d'inflation à long terme, qui reposent sur les prix du marché, demeurent inférieures à nos définitions chiffrées de la stabilité des prix. En conséquence, certains observateurs se demandent s'il est raisonnable pour les banques centrales de suivre une politique expansionniste pour atteindre leur objectif d'inflation. Ne seraient-elles pas en train de se battre vainement contre des forces qui les dépassent ? [...]

- Expliquez la phrase soulignée. (0,5)
- Expliquez en détail, graphique à l'appui, la politique monétaire pratiquée par la BCE. (1,5)
- Décrivez le rôle de la banque centrale européenne (BCE). Présentez les principaux objectifs de celle-ci. (1)

2. Application

Soit une économie ouverte avec les équations de comportement suivantes :

$$C = cY_d + 730 \qquad c = 0,4$$

$$I_0 = 360 \qquad t = 0,3$$

$$G_0 = 200$$

Les résultats de vos calculs sont à arrondir à 0,01 près.

- a) Déterminez le revenu national d'équilibre Y_E . (1)
- b) Calculez la valeur du multiplicateur des dépenses publiques et interprétez le résultat trouvé. (0,5)
- c) Calculez le solde budgétaire correspondant à ce revenu national d'équilibre et interprétez le solde obtenu. (1)
- d) Le revenu national de plein emploi étant de 2.400. Déterminer la variation des dépenses gouvernementales pour atteindre le revenu de plein emploi. (0,5)
- e) Calculez le nouveau solde budgétaire. (0,5)

Le développement durable (4 points)

1. Un des instruments de la politique de l'environnement est le permis négociable. Expliquez brièvement cet outil. (1)
2. Définissez le développement durable. (0,5)
3. Distinguez les notions de croissance économique et de développement durable. (1,5)
4. Expliquez le concept de l'économie circulaire. Montrez comment il peut apporter une solution au déficit écologique. (1)

Sociologie (2 points)

1. Qu'est-ce que la reproduction sociale ? (0,5)
2. Pourquoi la famille est-elle une instance de socialisation particulièrement importante ? (0,5)
3. Distinguez entre effet de distinction et effet d'imitation en matière de consommation ? (1)

Comptabilité (7,5 points)

Le 01/01/N, l'entreprise « Jean fait tout S.à.r.l. » dispose des éléments suivants :

- Construction : 105.000 € *AE*
- Mobilier : 20.000 € *AE*
- Réserves : 1.500 € *C.P*
- Clients : 500 € *AC*
- Matériel informatique : 15.000 € *AI*
- Stock de marchandises : 3.700 € *AC*
- Banque : 16.650 € *AC*
- Emprunt bancaire : 50.000 € *Dettes*
- Fournisseurs : 6.780 € *Dettes*
- Caisse : 3.600 € *AC*

Au cours de l'exercice N, l'entreprise « Jean fait tout S.à.r.l. » réalise les opérations suivantes :

- 1) 25 janvier : Paiement de la dette auprès du fournisseur par virement bancaire. ✓
- 2) 17 février : Vente de marchandises pour 3.400 € TVAC 17%. Votre client paye par carte de débit VPay. ✓
2905,98 494,02
- 3) 22 avril : Paiement en espèces de votre abonnement Fixe + Internet, montant 49,14 € TVAC 17%. *42€ 7,14*
- 4) 30 mai : Vous effectuez le décompte salarial et patronal de votre employé M. Meyer (marié). Son salaire mensuel brut s'élève à 2.800 €. « Jean fait tout S.à.r.l. » est inscrit auprès de la Mutualité des Employeurs dans la classe de risque 2. Un extrait du barème de la retenue mensuelle sur les salaires ainsi que les taux de cotisations sociales se trouvent en annexe.
- 5) 31 mai : Le salaire de M. Meyer est payé par virement bancaire. ✓
- 6) 12 juin : L'impôt sur salaire est réglé par virement bancaire.
- 7) 21 juin : les parts salariales et patronales des cotisations sociales sont payées par virement bancaire.

- 1) Ouvrez les comptes nécessaires dans le Grand-Livre de l'entreprise et y enregistrez les opérations effectuées au cours de l'exercice N. (5,5)
- 2) Déterminez la TVA à verser ou à recevoir et enregistrez le décompte de TVA dans le Grand-Livre. (1)
- 3) Sachant que le stock de marchandises final s'élève à 700 €, passez les écritures nécessaires dans le Grand-Livre et déterminez le résultat de l'exercice. (1)

Epreuve écrite – Module : Sciences économiques et sociales

*STB
part pat / CCSS
impôt
salaire net.*

*TVA om
- TVA oval
3/5
7,14
- 494,02*

Annexe

SALAIRE mensuel (arrondi au multiple inférieur de 5 EUR) MONATSLÖHN (nach unten auf volle 5 EUR abgerundet)	Retenues d'impôt en EUR Steuerabzug in EUR			SALAIRE mensuel (arrondi au multiple inférieur de 5 EUR) MONATSLÖHN (nach unten auf volle 5 EUR abgerundet)	Retenues d'impôt en EUR Steuerabzug in EUR		
	Classe d'impôt / Steuerklasse				Classe d'impôt / Steuerklasse		
	1	1A	2		1	1A	2
2 240,0	157,0	39,4	23,7	2 540,0	222,0	96,3	52,2
2 245,0	158,0	40,2	24,1	2 545,0	223,2	97,4	52,7
2 250,0	159,0	41,0	24,6	2 550,0	224,3	98,5	53,1
2 255,0	159,9	41,8	25,0	2 555,0	225,5	99,7	53,7
2 260,0	160,9	42,6	25,4	2 560,0	226,7	100,7	54,1
2 265,0	161,8	43,4	25,8	2 565,0	227,9	101,9	54,6
2 270,0	162,8	44,2	26,3	2 570,0	229,0	103,0	55,1
2 275,0	163,8	45,1	26,7	2 575,0	230,2	104,2	55,6
2 280,0	164,7	46,0	27,1	2 580,0	231,4	105,2	56,0
2 285,0	165,7	46,8	27,7	2 585,0	232,6	106,4	56,6
2 290,0	166,7	47,7	28,1	2 590,0	233,7	107,5	57,0
2 295,0	167,7	48,6	28,6	2 595,0	234,9	108,8	57,5
2 300,0	168,8	49,5	29,1	2 600,0	236,1	110,1	58,1
2 305,0	169,9	50,3	29,6	2 605,0	237,3	111,3	58,6
2 310,0	170,9	51,2	30,0	2 610,0	238,5	112,6	59,1
2 315,0	172,0	52,2	30,6	2 615,0	239,7	113,9	59,7
2 320,0	173,1	53,0	31,0	2 620,0	241,0	115,2	60,2
2 325,0	174,1	53,9	31,5	2 625,0	242,3	116,5	60,7
2 330,0	175,2	54,7	31,9	2 630,0	243,6	117,8	61,3
2 335,0	176,3	55,7	32,5	2 635,0	244,9	119,0	61,8
2 340,0	177,4	56,6	32,9	2 640,0	246,2	120,3	62,3
2 345,0	178,4	57,4	33,4	2 645,0	247,4	121,6	62,9
2 350,0	179,5	58,3	33,9	2 650,0	248,7	122,9	63,4
2 355,0	180,6	59,2	34,4	2 655,0	250,0	124,2	63,9
2 360,0	181,6	60,1	34,8	2 660,0	251,3	125,5	64,5
2 365,0	182,7	60,9	35,4	2 665,0	252,6	126,7	65,0
2 370,0	183,8	61,8	35,8	2 670,0	253,9	128,0	65,5
2 375,0	184,8	62,8	36,3	2 675,0	255,1	129,3	66,1
2 380,0	185,9	63,6	36,8	2 680,0	256,4	130,6	66,6
2 385,0	187,0	64,6	37,3	2 685,0	257,7	131,9	67,1
2 390,0	188,1	65,5	37,7	2 690,0	259,0	133,2	67,7
2 395,0	189,1	66,5	38,3	2 695,0	260,3	134,4	68,2
2 400,0	190,2	67,5	38,7	2 700,0	261,6	135,8	68,8
2 405,0	191,3	68,4	39,2	2 705,0	262,8	137,2	69,3
2 410,0	192,3	69,4	39,6	2 710,0	264,1	138,7	69,8
2 415,0	193,4	70,4	40,2	2 715,0	265,4	140,1	70,4
2 420,0	194,5	71,3	40,6	2 720,0	266,7	141,6	70,9
2 425,0	195,5	72,3	41,1	2 725,0	268,0	143,0	71,4
2 430,0	196,6	73,2	41,6	2 730,0	269,3	144,5	72,0
2 435,0	197,7	74,2	42,1	2 735,0	270,6	145,9	72,5
2 440,0	198,8	75,2	42,5	2 740,0	271,8	147,4	73,0
2 445,0	199,8	76,1	43,1	2 745,0	273,1	148,8	73,6
2 450,0	200,9	77,1	43,5	2 750,0	274,4	150,3	74,1
2 455,0	202,0	78,1	44,0	2 755,0	275,7	151,7	74,6
2 460,0	203,1	79,0	44,5	2 760,0	277,0	153,2	75,2
2 465,0	204,3	80,0	45,0	2 765,0	278,3	154,6	75,7
2 470,0	205,5	80,9	45,4	2 770,0	279,5	156,1	76,2
2 475,0	206,7	81,9	46,0	2 775,0	280,8	157,5	76,8
2 480,0	207,9	82,9	46,4	2 780,0	282,1	159,0	77,3
2 485,0	209,0	83,9	46,9	2 785,0	283,5	160,3	77,8
2 490,0	210,2	85,0	47,4	2 790,0	284,9	161,8	78,4
2 495,0	211,4	86,2	47,9	2 795,0	286,3	163,2	78,9
2 500,0	212,6	87,3	48,3	2 800,0	287,7	164,7	79,5
2 505,0	213,7	88,4	48,8	2 805,0	289,1	166,1	80,0
2 510,0	214,9	89,5	49,3	2 810,0	290,5	167,7	80,5
2 515,0	216,1	90,7	49,8	2 815,0	291,8	169,3	81,1
2 520,0	217,3	91,8	50,2	2 820,0	293,2	170,9	81,6
2 525,0	218,4	92,9	50,8	2 825,0	294,6	172,5	82,1
2 530,0	219,6	94,0	51,2	2 830,0	296,0	174,1	82,7
2 535,0	220,8	95,2	51,7	2 835,0	297,4	175,8	83,2

Mémorial A – N° 275 du 27 décembre 2016



**CENTRE COMMUN
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE**

Adresse postale: L-2975 Luxembourg | Guichets: 125, route d'Esch
Heures d'ouverture: de 08h00 à 16h00
Tél.: 40141-1 | Fax: 404481
www.ccss.lu | ccss@secu.lu
DÉPARTEMENT ADMINISTRATIF

Taux de cotisation au 01.01.2018

Risque		Part assuré	Part employeur
Assurance maladie-maternité		2,80 %	2,80 %
Majoration pour prestation en espèce ¹		0,25 %	0,25 %
Mutualité des employeurs	Classe 1 (Taux d'absentéisme <0,65%)	-	0,46 %
	Classe 2 (Taux d'absentéisme <1,60%)	-	1,16 %
	Classe 3 (Taux d'absentéisme <2,50%)	-	1,77 %
	Classe 4 (Taux d'absentéisme ≥2,50%)	-	2,95 %
Assurance pension		8,00 %	8,00 %
Assurance dépendance ²		1,40 %	-
Assurance accident		-	0,90 %
Prestations familiales (seulement pour le secteur public)		-	1,70 %
Santé au travail (employeurs privés ayant recours au STM)		-	0,11 %

Minima et maxima cotisables au 01.01.2018

Salaire social mensuel minimum (SSM) ³	indice du coût de la vie actuel de 794,54
Minimum cotisable 18 ans et plus non qualifié	1.998,59 €
Minimum cotisable 17 à 18 ans : 80%	1.598,87 €
Minimum cotisable 15 à 17 ans : 75%	1.498,94 €
Maximum cotisable (5 x SSM) ⁴	9.992,93 €

¹ Cette majoration s'applique uniquement aux assurés ayant droit à l'indemnité pécuniaire.

² Un abattement correspondant à un quart du salaire social minimum est à prendre en considération pour fixer l'assiette cotisable en matière d'assurance dépendance (499,65 €). Cet abattement est proratisé en fonction du nombre d'heures déclarées par rapport à 173 heures, si la durée du travail au service d'un employeur est inférieure à 150 heures pour un mois de calendrier.

³ La base de calcul des cotisations s'élève à 251,54 € à l'indice 100.

⁴ Le maximum cotisable ne s'applique pas au calcul des cotisations pour l'assurance dépendance.

janvier 2018



**CENTRE COMMUN
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE**

Adresse postale: L-2975 Luxembourg | Guichets: 125, route d'Esch
Heures d'ouverture: de 08h00 à 16h00
Tél.: 40141-1 | Fax: 404481
www.ccss.lu | ccss@secu.lu

DÉPARTEMENT ADMINISTRATIF

Taux de cotisation au 01.01.2018

Risque	Part assuré	Part employeur
Assurance maladie-maternité ✓	2,80 %	2,80 %
Majoration pour prestation en espèce¹	0,25 %	0,25 %
Mutualité des employeurs	Classe 1 (Taux d'absentéisme <0,65%)	0,46 %
	Classe 2 (Taux d'absentéisme <1,60%)	1,16 %
	Classe 3 (Taux d'absentéisme <2,50%)	1,77 %
	Classe 4 (Taux d'absentéisme ≥2,50%)	2,95 %
Assurance pension ✓	8,00 %	8,00 %
Assurance dépendance ² BC (SPB - Abattement)	1,40 %	-
Assurance accident ✓	-	0,90 %
Prestations familiales (seulement pour le secteur public)	-	1,70 %
Santé au travail (employeurs privés ayant recours au STM)	-	0,11 %

Minima et maxima cotisables au 01.01.2018

Salaire social mensuel minimum (SSM) ³	indice du coût de la vie actuel de 794,54
Minimum cotisable 18 ans et plus non qualifié	1.998,59 €
Minimum cotisable 17 à 18 ans : 80%	1.598,87 €
Minimum cotisable 15 à 17 ans : 75%	1.498,94 €
Maximum cotisable (5 x SSM) ⁴	9.992,93 €

¹ Cette majoration s'applique uniquement aux assurés ayant droit à l'indemnité pécuniaire.

² Un abattement correspondant à un quart du salaire social minimum est à prendre en considération pour fixer l'assiette cotisable en matière d'assurance dépendance (499,65 €). Cet abattement est proratisé en fonction du nombre d'heures déclarées par rapport à 173 heures, si la durée du travail au service d'un employeur est inférieure à 150 heures pour un mois de calendrier.

³ La base de calcul des cotisations s'élève à 251,54 € à l'indice 100.

⁴ Le maximum cotisable ne s'applique pas au calcul des cotisations pour l'assurance dépendance.

janvier 2018

154225,92
164934,91

9999,08